



# COMMUNIQUÉ

## LE COGEPOMI A RENDU SON AVIS : SUSPENSION DE LA PÊCHE DU SAUMON ET DE LA TRUITE DE MER EN 2025

*Saint-Avé, le 18 novembre 2024*

Chères pêcheuses, chers pêcheurs,

Ce Vendredi 15 Novembre a eu lieu à Rennes une réunion du COmité de GEstion des POissons Migrateurs (COGEPOMI) qui a rendu son avis à l'issue des votes exprimés sur l'avenir de la pêche des salmonidés migrateurs en 2025.

Voici l'avis final du COGEPOMI : **Suspension de toute pêche du saumon atlantique et de la truite de mer en 2025 pour l'ensemble des usagers en eau douce et en mer.**

### Quelques explications s'imposent :

Récemment nous avons publié une information sur la fermeture potentielle de la pêche de loisir du saumon en 2025 exprimée par l'Etat. Nous l'avons affirmé, si les pêcheurs de loisir devenaient les seuls à être impactés par cette décision alors notre position resterait « contre » tant que les autres usagers n'auraient pas de restrictions identiques en eau douce et en mer (filets en estuaire et en mer, quotas, obligations de déclaration, interdictions de pêche, etc...). D'autres Fédérations y compris en Bretagne, n'ont en revanche pas le même avis, malheureusement pour l'intérêt des milieux et de l'espèce.

Lors de cette réunion, un consensus s'est dégagé sur un constat commun :

- Les pêcheurs de loisir ne sont pas responsables du déclin du saumon,
- Les scientifiques présents l'affirment, une interdiction de pêche de loisir en eau douce ne résoudra pas le problème de la diminution des stocks et la situation de l'espèce,
- Les pêcheurs de loisir ne doivent pas être la seule frange d'usagers impactée, position partagée par la Fédération Nationale de la Pêche en France,
- Les contrôles mis en place par l'Etat sont aujourd'hui insuffisants.

Nous avons rappelé que :

- Si la pêche de loisir en eau douce produit aujourd'hui des données considérables pour le suivi de cette espèce (seules données existantes), à partir de 2025 les données de captures des pêcheurs sur ces espèces ne seront plus présentes dans les bases de données de l'Etat pour alimenter la connaissance scientifique de l'espèce,
- **Avant toute mesure de fermeture, il convient de définir en amont les conditions d'une éventuelle ré-ouverture** afin d'éviter toute lourdeur administrative qui viendrait pénaliser les pêcheurs déjà fortement acteurs dans la gestion de cette espèce,

- Malgré cette chute des populations, **les pêcheurs continuent de s'investir dans certaines thématiques comme l'entretien des cours d'eau pour restaurer les frayères à saumon délaissées et non-fonctionnelles pour garantir la pérennité de l'espèce,**
- **La présence des pêcheurs de loisir au bord des rivières est le premier levier d'action contre le braconnage** et nous condamnons toute atteinte à ce rôle essentiel de sentinelle. Qui fera le travail de surveillance ?
- **Quid de la sélectivité des engins pour empêcher toute capture accidentelle de saumon par les filets ?**
- **Quid de l'anguille dont le statut est encore plus alarmant (danger critique d'extinction) et dont la pêche professionnelle civilière lui profite allègrement ?**

A l'issue des débats et votes, l'Etat nous a informé :

- Réétudier les conditions pour 2026 en fin d'année 2025, (l'Etat va réétudier lors de plusieurs groupes de travail en 2025 les conditions de réouvertures de la pêche)
- Ne pas pouvoir agir en mer (là où les facteurs impactants le saumon y sont pourtant significatifs),
- Vouloir agir sur la partie eau douce par simplicité mais sans qualité de résultats ni d'objectifs de moyens à agir,
- Ne pas augmenter les contrôles pour faire respecter les interdictions et dissuader le braconnage en 2025 (*malgré des chiffres désastreux du nombre de contrôles effectués*).

**Vous l'aurez compris, il n'y a donc aucune garantie sur l'application concrète des mesures annoncées du côté de l'Etat ni sur l'obligation de résultats portée par une telle annonce suspensive.**

Nous attendons actuellement le projet d'arrêté qui encadrera ces nouvelles mesures pour 2025. Il sera au préalable soumis à la consultation du public. Nous vous invitons à faire part de votre avis lors de cette dernière vous tiendrons informé dès sa mise en ligne.

Pierrick COURJAL

Président de la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique